

1, rue de Chateaubriand 35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE 02.99.44.66.27 mairie@leseldebretagne.fr www.leseldebretagne.fr SIREN: 213 503 220

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

SIRET: 21350322000013

## Portant délégation de fonction

**Vu** l'article 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, et , en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à un des membres du conseil municipal,

**Vu** la séance d'installation du Conseil du 15 octobre 2022, au cours de laquelle il a été procédé à l'élections des adjoints,

Madame le Maire,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Madame COQUARD Laure, 2<sup>ème</sup> adjointe, est désignée responsable de l'action sociale, des associations et du personnel de l'école publique.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 20 octobre 2022.

**Article 3** : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Article 4 : Le présent arrêté sera :

- Notifié aux intéressés
- Transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et Monsieur le Receveur Principal

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 19 octobre 2022.

Madame le Maire, Christine ROGER.

